

Image not found or type unknown



VETEMENT RENDU - magasin a fait nn avoir

Par **sachaines**, le **23/05/2012** à **13:55**

Bonjour

J'ai acheté un manteau, 300 € -
12 mois après l'achat, ce manteau laissait apparaître
des ruptures de couture - Je l'ai rapporté au magasin
qui a reconnu et m'a fait un avoir de 150 € et a gardé
le manteau.

Puis je utiliser cet avoir pendant les soldes ?

Merci de votre réponse

Courtoisement

M. Bejoint